

COMMENT RÉAGIR EN TANT QUE COLLÈGUE À LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL OU DE DROGUES PAR UN COLLABORATEUR ?

Toute consommation excessive d'alcool ou de drogues par un collaborateur se répercutera tôt ou tard sur la situation de travail. Cela vaut tant pour la consommation sur le lieu de travail qu'en dehors de celui-ci. Les conséquences potentielles d'une consommation excessive et régulière d'alcool et/ou de drogues sont l'absentéisme, une baisse de production, une baisse de la qualité du travail, un risque accru d'accidents du travail, des conflits avec les collègues et les supérieurs et une tension sur le lieu de travail. De plus, les clients confrontés à de pareilles conséquences risquent d'avoir une mauvaise image de l'entreprise.



En tant que collègue, il n'est pas toujours facile de savoir comment réagir face à la consommation excessive d'alcool ou de drogues d'un collaborateur. Il se peut que cela vous préoccupe, mais que vous n'osiez pas prendre de mesures par crainte d'aggraver la situation ou d'empirer les choses pour votre collègue, ou encore par crainte de sa réaction. Il importe pourtant de ne pas nier ou minimiser les problèmes. Vous pouvez contribuer de manière positive à résoudre la situation.

LES QUELQUES CONSEILS CI-DESSOUS VOUS AIDERONT À FAIRE FACE À L'ADDICTION DE VOTRE COLLÈGUE :

- Essayez d'exprimer clairement les inconvénients que vous subissez suite à sa consommation excessive. Par exemple : non-respect des accords conclus, retards réitérés, baisse de la qualité du travail, etc. Vous n'êtes pas obligé d'évoquer la consommation d'alcool ou de drogues en elle-même, mais parlez de ce qui vous gêne ou vous dérange. Ainsi, votre collègue comprendra peut-être tôt ou tard les inconvénients de sa consommation, ce qui pourrait l'inciter à changer.

parler
peut
aider

pobos

La consommation excessive d'alcool ou de drogues

- N'essayez pas, ou le moins possible, de résoudre les problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogues de votre collègue. Si vous intervenez systématiquement, vous risquez de l'encourager dans son comportement. En effet, tant que les inconvénients sont occultés ou résolus par les collègues, le consommateur n'aura aucune raison de faire face à son problème.
- Soyez conscient que vous ne pouvez pas « sauver » votre collègue ou l'enjoindre à arrêter sa consommation. Cette décision, le consommateur devra la prendre lui-même.
- Si vous souhaitez quand même évoquer le sujet de la consommation d'alcool ou de drogues, veillez à choisir le bon moment. Ne le faites pas si votre collègue est saoul ou manifestement intoxiqué. Essayez d'éviter tout reproche, toute discussion ou toute tentative de persuasion, cela ne créera que des disputes. En revanche, si vous en ressentez le besoin, vous pouvez lui expliquer clairement les inconvénients que vous subissez.
- Si votre collègue souhaite traiter le problème, mais n'y arrive pas par ses propres moyens, vous pouvez lui suggérer de contacter le médecin généraliste ou de s'informer en consultant les liens ci-dessous. Ces sites permettent à tout un chacun de poser des questions (anonymes) et de recevoir des adresses utiles dans sa région.
- Si l'employeur propose des parcours d'accompagnement via POBOS, vous pouvez aussi réorienter votre collègue vers ces services ou contacter vous-même un intervenant de POBOS, qui lui proposera un suivi personnalisé.
- Si la situation dégénère, il peut s'avérer opportun d'en parler à votre supérieur, au médecin du travail ou à un délégué syndical. Dans ce cas, avertissez-en de préférence le collègue concerné. Vous pouvez aussi lui proposer de contacter lui-même ces personnes.

Liens utiles :

<https://aide-alcool.be>

<https://www.druglijn.be/francais> – 078/15 10 20